

## Info Tarmed

Marco Belvedere, délégué Tarmed de la SSP

[marco.belvedere@bluewin.ch](mailto:marco.belvedere@bluewin.ch)

Traduction: Denis Aladjem, Genève

La nouvelle version des décisions de la CPI (version 1.17) se trouve sur le site internet de Tarmed Suisse ([www.tarmedsuisse.ch/98.html](http://www.tarmedsuisse.ch/98.html)) depuis le 04.01.06. Celle-ci n'est actuellement disponible qu'en allemand. Il faut prêter attention à la décision 05048 page 35 qui précise la façon correcte de cumuler dans une consultation les positions comme le petit status (pos 00.0410) et les positions au temps par unités de 5 minutes. Dans nos cours d'introduction nous avons toujours insisté sur cette façon de facturer. Pour ceux qui appliquent déjà correctement le tarif cela n'implique aucuns changements. Cependant, certains ont abusé du tarif.

Certains changements de la prochaine version du tarif ont déjà été décidés depuis longtemps:

Les positions avec une limitation d'âge ont été précisées. L'interprétation sera que la X<sup>ème</sup> année signifie de X-1 jusqu'à l'anniversaire de la X<sup>ème</sup> année. (ex.: la première année signifie de la naissance jusqu'à l'anniversaire de 1 an inclus). Ceci devrait éliminer quelques lacunes et imprécisions.

Le projet de remaniement des valeurs intrinsèques ayant été bloqué par nos partenaires tarifaires, nous avons réactivé et renégocié d'anciennes demandes. Des positions d'autres spécialités que nous utilisons régulièrement ne devraient plus dépendre des droits acquis. Nous avons négocié pour qu'elles soient acceptées comme des positions pédiatriques dans la nouvelle version du Tarmed. La commission tarifaire a décidé de les introduire comme de nouvelles positions du chapitre 03, dans un sous-chapitre 03.05.

Ces positions sont:

- Test cutané prêt à l'emploi, jusqu'à 30 tests, chez l'enfant et l'adolescent jusqu'à 18 ans par le spécialiste en pédiatrie.
- Tympanométrie par côté, chez l'enfant et l'adolescent jusqu'à 18 ans par le spécialiste en pédiatrie.
- + étude du réflexe stapédien lors de tympanométrie, par côté, chez l'enfant

et l'adolescent jusqu'à 18 ans par le spécialiste en pédiatrie.

- Enregistrement bilatéral d'oto-émissions acoustique, chez l'enfant et l'adolescent jusqu'à 18 ans par le spécialiste en pédiatrie.
- + supplément pour l'enregistrement bilatéral d'oto-émissions acoustique, chez l'enfant de moins de 7 ans.
- Examen gynécologique chez l'enfant pré pubère sans spéculum.
- + supplément pour prélèvement de sécrétions vaginales lors de l'examen gynécologique chez l'enfant pré pubère sans spéculum.

Le calcul de la valeur du PT pour ces prestations à été fait sur la base de la salle d'examen d'un médecin de premier recours. Elle est donc plus basse que celle du spécialiste qui a des salles d'examen équipées d'appareils plus coûteux.

La principale raison de ces suppléments est de permettre aux futurs pédiatres de facturer ces prestations.

La négociation pour l'introduction d'une consultation pressante, hors des heures d'ouverture habituelles du cabinet par le CMPR (collège des médecins de premier recours) a enfin abouti. Une taxe pour ces consultations pressantes sera introduite sur le modèle des taxes d'urgence, avec une valeur réduite pour qu'elle n'induisse pas de surcoût sur l'ensemble du tarif.

L'ensemble des modifications de la nouvelle version du tarif (1.04) doit encore être acceptée par l'OFSP avant qu'elle ne soit applicable. Une description plus détaillée ne pourra être faite qu'après cette acceptation.

Adresses importantes pour des informations à jour:

- [www.swiss-paediatrics.org](http://www.swiss-paediatrics.org)
- [www.tarmedsuisse.ch](http://www.tarmedsuisse.ch)
- [www.tarmed.org](http://www.tarmed.org)
- [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)
- [www.zmt.ch](http://www.zmt.ch)